

Naturellement Val de Loire

LE PRÉSIDENT

Réunion du Conseil métropolitain

le 11 juillet 2017 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS

Compte rendu

L'an deux mille dix sept, le 11 juillet, à 18 heures 00, le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE.

Date de la convocation du Conseil métropolitain : 05/07/2017

ETAIENT PRESENTS:

BOIGNY-SUR-BIONNE: M. Jean-Michel BERNIER, Mme Marie-Odile CROSNIER

BOU: Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU: Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA): M. Nicolas BONNEAU (à partir de 18 h 25)

CHECY: M. Jean-Vincent VALLIES, Mme Virginie BAULINET

COMBLEUX: Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS: Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE, Mme Carole CANETTE (à partir de 18 h 35)

INGRE: M. Christian DUMAS, M. Philippe GOUGEON

MARDIE: M. Christian THOMAS (jusqu'à 20 h 40), Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

MARIGNY-LES-USAGES: M. Eric ARCHENAULT

OLIVET: M. Matthieu SCHLESINGER (pouvoir à Mme ADELLE jusqu'à 19 h 25 puis présent),

M. Philippe BELOUET Mme Cécile ADELLE, M. Horace SONCY

ORLEANS: M. Olivier CARRE, Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à Mme DESCHAMPS), M. François LAGARDE, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN (jusqu'à 20 h 45 puis pouvoir à M.CARRE), Mme Martine GRIVOT, Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Stéphanie ANTON, M. Philippe LELOUP (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à M.LAGARDE), Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER (pouvoir à Mme de QUATREBARBES jusqu'à 18 h 35 puis présent), M. Philippe PEZET, Mme Béatrice BARRUEL, Mme Niamé DIABIRA, Mme Aude DE QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER, M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, M. Jean-Philippe GRAND, Mme Arlette FOURCADE, M. Michel RICOUD

ORMES: M. Alain TOUCHARD

SAINT-CYR-EN-VAL: M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL: M. Jacques MARTINET (jusqu'à 19 h 45), Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 19 h 30), M. Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN: M. Patrick PINAULT

SAINT-JEAN-DE-BRAYE: M. David THIBERGE, Mme Colette MARTIN-CHABBERT, M. Bruno MALINVERNO, Mme Brigitte JALLET (pouvoir à Mme MARTIN-CHABBERT jusqu'à 18 h 20 puis présente), M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE: M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON, M. Pascal LAVAL (à partir de 18 h 30)



SAINT-JEAN-LE-BLANC: M. Christian BOIS

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN: M. Thierry COUSIN (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à Mme MORIO), Mme

Chantal MORIO

SARAN: Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS (jusqu'à 20 h 45), M.

Laurent LHOMME

SEMOY: M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR:

CHANTEAU: M. Jannick VIE donne pouvoir à Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA): Mme Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à M. Nicolas

BONNEAU (à partir de 18 h 25), M. Christian BOUTIGNY donne pouvoir à M. Philippe GOUGEON

CHECY: M. Rémy RABILLARD donne pouvoir à Mme Virginie BAULINET INGRE: Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à M. Christian DUMAS

MARIGNY-LES-USAGES: Mme Claude GRIVE donne pouvoir à M. Eric ARCHENAULT

OLIVET: M. Hugues SAURY donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Guylaine MARAVAL donne pouvoir à M. Philippe BELOUET

ORLEANS: M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à M. Philippe BARBIER, Mme Martine ARSAC donne pouvoir à Mme Martine HOSRI, M. Thomas RENAULT donne pouvoir à Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Soufiane SANKHON donne pouvoir à Mme Muriel CHERADAME, Mme Florence CARRE donne pouvoir à

M. Jean-Luc POISSON, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL, M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Philippe PEZET

ORMES: Mme Jeanne GENET donne pouvoir à M. Christian BRAUX

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Murielle CHEVRIER donne pouvoir à M. Christian BOIS, Mme Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 19 h 30)

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S):

FLEURY-LES-AUBRAIS: M. Anthony DOMINGUES

ORLEANS: M. Michel BRARD, Mme Hayette ET TOUMI, M. Philippe LECOQ

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN: Mme Valérie FRANCOIS

Mme Niamé DIABIRA remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	9
Nombre de délégués en exercice	9
Quorum	45

Les membres du conseil métropolitain ont observé une minute de silence en mémoire de M. Husamettin CAMUR, ripeur à la direction de la gestion des déchets, décédé accidentellement dans l'exercice de ses fonctions.

VIE INSTITUTIONNELLE

VI 01 - Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal des séances du conseil du 13 avril 2017 et du 24 mai 2017.

Le conseil métropolitain a approuvé les procès-verbaux des séances du conseil du 13 avril 2017 et du 24 mai 2017.

VI 02 - Vie institutionnelle - Compte rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par le conseil en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.



VI 03 - Vie institutionnelle - Modifications dans la composition de commissions thématiques.

Le conseil métropolitain :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation de nouveaux membres de commissions,
- a désigné M. Charles-Eric LEMAIGNEN membre de la commission aménagement du territoire en remplacement de M. Thomas RENAULT celui-ci siégeant au sein de la commission attractivité et économie,
- a décidé de modifier en ce sens la délibération n°6185 du conseil de communauté du 5 janvier 2017 relative à la composition des commissions thématiques.
- VI 04 <u>Gestion des déchets Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) Désignation d'un représentant de la métropole.</u>

Le conseil métropolitain a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, pour la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la métropole au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets et a désigné M. Thierry COUSIN, en qualité de titulaire et M. Christian BRAUX en qualité de suppléant pour représenter Orléans Métropole au sein de cette commission.

VI 05 - <u>Vie institutionnelle - Commission locale de l'eau et autres organismes extérieurs - Représentation de la métropole - Modification.</u>

Le conseil métropolitain :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de nouveaux représentants d'Orléans Métropole au sein de divers organismes extérieurs,
- a désigné, pour la durée du mandat, M. Christian BRAUX en remplacement de M. Philippe BELOUET pour siéger au sein de la commission locale de l'eau et a approuvé les modifications de représentation au sein de l'Association TGV Grand Centre Auvergne et du Groupement d'intérêt public (GIP) Loire&Orléans Eco à savoir :

.Association TGV Grand Centre Auvergne: David THIBERGE (titulaire), Charles-Eric LEMAIGNEN (suppléant)

.Groupement d'intérêt public(GIP) Loire&Orléans Eco :

1 représentant permanent titulaire et un suppléant aux assemblées générales Olivier CARRÉ (titulaire) Jacques MARTINET (suppléant)

4 représentants au conseil d'administration :

Olivier CARRÉ Jacques MARTINET Philippe LELOUP Béatrice BARRUEL

VI 06 - Projet métropolitain - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le projet métropolitain 2017-2030. Ce projet qui comprend à la fois un manifeste, des axes stratégiques et un plan d'actions, marque l'ambition collective d'inscrire l'Orléanais dans les 15 territoires qui comptent sur la carte de France à l'horizon 2030.



ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

Projet CO'Met - Communication orale.

M. PEZET a présenté aux membres du conseil le projet dénommé CO'Met consistant dans la réalisation d'un équipement regroupement une salle de sport sur l'actuel parking du parc des expositions, un palais des congrès et un parc des expositions.

AE 01 - Aménagement Economique - Aide économique - Commune d'Ormes - Approbation d'une convention à passer avec la société GRIET et la SCI des Sablons.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention à passer avec la société GRIET et la SCI des Sablons ayant pour objet de déterminer le niveau et les modalités d'intervention d'Orléans Métropole dans le cadre de son projet d'implantation ;
- a fixé la participation d'Orléans Métropole à hauteur de 20 000 € et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 04 - Développement commercial - Cadre d'intervention « Aide en faveur des TPE » - Convention à passer avec la région Centre-Val de Loire - Règlement d'intervention « Aides aux commerces » - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention relative à la mise en œuvre du dispositif d'aide directe aux très petites entreprises, dénommé « Aide en faveur des TPE », à passer avec la région Centre-Val de Loire ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention et a approuvé le règlement d'intervention « Aide aux commerces ».

AE 02 - Aménagement économique — Association « Open Agrifood Orléans » - Forum Open agrifood 2017-Attribution d'une subvention de fonctionnement et de subventions à deux projets « Open agrifood initiatives » — Approbation d'une convention.

Le conseil métropolitain

- a décidé d'attribuer à l'association « Open Agrifood Orléans » une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € pour l'organisation du Forum Open Agrifood 2017 ;
- a décidé d'attribuer à l'association « Open Agrifood Orléans » une subvention d'un montant de 5 000 € pour le soutien du projet « Campagnon » et d'un montant de 35 000 € au bénéfice du projet « Start-Up Agri » ;
- a approuvé la convention correspondante à passer avec l'association « Open Agrifood Orléans » et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 03 - Aménagement économique - Soutien à la création d'entreprises et à l'agriculture périurbaine - Approbation de deux conventions à passer avec l'association PES45 - Attribution de deux subventions.

Le conseil métropolitain :

- a décidé d'attribuer à la couveuse d'entreprises PES45 une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au titre de l'année 2017 pour soutenir le fonctionnement de l'association et le projet de plateforme web destiné aux PME-TPE ;



- a décidé d'attribuer à la couveuse d'entreprises PES45 une subvention de fonctionnement d'un montant total de 7 500 € au titre de l'année 2017 pour soutenir l'accompagnement des couvés agricoles dans le cadre du projet de couveuse agricole ;
- a approuvé les conventions d'attribution de subvention correspondantes à passer avec PES45 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

AE 05 - Agriculture urbaine et périurbaine – Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin – Gestion directe du service public pour l'exploitation « du Pavillon des producteurs locaux » – Présentation du rapport d'activité 2016.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport d'activité de l'exercice 2016.

AE 06 - Emploi - Adhésion à l'association Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire.

Le conseil métropolitain a approuvé l'adhésion d'Orléans Métropole à l'association "Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire" et a autorisé Monsieur le Président à acquitter la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 925 € ;

AE 07 - Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec les associations d'insertion et organismes de formation - Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain a approuvé l'attribution de subventions aux associations BGE Loiret et la Maison de l'Emploi, les conventions de soutien à passer avec celles-ci et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

AE 08 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Année scolaire 2017-2018 - Approbation du projet de rentrée.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le projet de rentrée scolaire 2017 prévoyant :
 - . la mise en place de la convention région Centre-Val de Loire Orléans Métropole définissant le cadre pédagogique du CFA pour les années 2017-2022,
- . la possibilité de proposer des actions de formation par contrat de professionnalisation dans un cadre individuel ou collectif, et de répondre aux appels à formation de la région ou de tout autre organisme ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer tout document contractuel à intervenir avec les entreprises d'accueil pour la mise en place et le financement des formations par contrat de professionnalisation ou dans le cadre de formation continue et en réponse aux appels à formation de la région ou de tout autre organisme.

AE 09 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Année scolaire 2017-2018 - Fixation de la participation des familles aux frais administratifs et du tarif de restauration et d'hébergement - Approbation d'une convention à passer avec le BTP CFA Centre Val de Loire.

Le conseil métropolitain :

- a fixé le tarif de la participation des familles aux frais administratifs pour la rentrée scolaire 2017 à 30 € ∷
- a fixé les tarifs 2017-2018 de restauration et d'hébergement comme suit :

- restauration : 5,50 € par repas

- hébergement : interne : 77,50 € par semaine hébergée

interne-externé(e) : 50,00 € par semaine hébergée

a autorisé le Président à signer la convention d'hébergement et de restauration à passer avec le BTP CFA Centre ;



AE 10 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Organisation et financement du fonctionnement pour les années 2017-2022 - Approbation d'une convention à passer avec la région Centre-Val de Loire pour les années 2017-2022.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec la région Centre-Val de Loire pour l'organisation et le financement du CFA pour la période 2017-2022 et autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention avec la région Centre-Val de Loire.

AE 11 - Enseignement supérieur, Recherche, Transferts de technologie - Commune d'Orléans - Traité de concession d'aménagement du Campus AgreenTech Valley passé avec la SEMDO - Approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité (CRAC) 2016.

Le conseil métropolitain a approuvé le compte rendu d'activités à la collectivité (CRAC) 2016 de l'opération Campus AgreenTech Valley confiée par voie de convention d'aménagement au risque de la collectivité à la SEMDO.

AE 12 - Enseignement supérieur, Recherche, Transferts de technologie - Pôle de compétitivité durabilité de la ressource en eau associée aux milieux (DREAM) - Adhésion au pôle DREAM et attribution d'une subvention de fonctionnement dans le cadre du projet « DREAM GIEP » - Approbation d'une convention à passer avec l'association DREAM.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le principe de l'adhésion d'Orléans Métropole au pôle de compétitivité DREAM pour un montant de cotisation annuelle de 500 € ;
- a décidé par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant d'Orléans Métropole à l'association DREAM ;
- a désigné Mme Béatrice BARRUEL, pour représenter Orléans Métropole au sein de l'association DREAM
- a approuvé la convention à passer avec l'association DREAM ayant pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 237 517 €, dont 92 823 € au titre de l'année 2017 et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RESSOURCES

RESS 01 - Finances - Modification des attributions de compensation provisoire 2017 - Approbation.

Le conseil métropolitain :

a approuvé le montant des attributions de compensation provisoires versées aux communes pour 2017



Montant en €	AC Provisoire Janvier 2017	AC Provisoire modifiée Juillet 2017
Boigny sur Bionne	756 080	776 080
La Chapelle St Mesmin	1 442 467	1 434 478
Chécy	495 778	291 305
Combleux	24 704	84 368
Fleury les Aubrais	3 790 748	3 712 327
Ingré	2 493 965	2 493 965
Mardié	1 844	
Marigny les Usages	150 455	150 455
Orléans	21 719 854	21 869 854
Ormes	2 460 397	2 374 878
St Cyr en Val	1 044 674	1 085 674
St Jean de Braye	7 822 124	8 170 846
St Jean de la Ruelle	5 744 462	5 684 078
St Pryvé St Mesmin	56 762	_
Saran	9 609 815	9 648 815
Semoy	728 371	726 628
Total	58 342 501	58 503 751

- a approuvé le montant des attributions de compensation reçues par Orléans Métropole pour 2017 :

Montant en €	AC Provisoire Janvier 2017	AC Provisoire modifiée Juillet 2017
Bou	238 795	146 295
Chanteau	85 793	96 503
Mardié	-	18 040
Olivet	1 220 240	1 186 840
St Denis en Val	672 170	759 104
St Hilaire St Mesmin	284 682	284 682
St Jean le Blanc	749 450	580 236
St Pryvé St Mesmin	-	6 488
Total	3 251 129	3 078 188

RESS 02 - Finances : Décision modificative n°1 - Budget principal - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la décision modificative n°1 du budget principal, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à -215 933 €.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	369 298,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes		6 413,00 €
73 - Impôts et taxes		235 204,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		4 400,00 €
014 - Atténuations de produits	821 690,00 €	· · · · · ·
023 - Virement à la section d'investissement	-944 971,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	246 017,00 €	246 017,00 €

En section de fonctionnement, les recettes réelles s'élèvent à 246 017 € et les dépenses s'élèvent à 246 017 € dont 1 190 988 € de dépenses réelles et à – 944 971 € de dépenses d'ordre.

- Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- 10 813,00 € au titre de recettes transférées par les communes dans le cadre des conventions de gestion
- 235 204 € d'ajustement de crédits au titre d'attributions de compensation versées par les communes à Orléans Métropole

- Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- 821 690 € d'ajustement de crédits au titre d'attributions de compensation versées par Orléans Métropole
- 369 298 € d'ajustement des dépenses à caractère générale déclarées par les communes

En conséquence, le virement à la section d'investissement est diminué de 944 971 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - Immobilisations en cours	238 050,00 €	303 674,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	-700 000,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		-10 764,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues		-26 800,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		216 911,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		-944 971,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-461 950,00 €	-461 950,00 €

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à - 461 950 € dont 483 021 € de recettes réelles et à - 944 971 € de recettes d'ordre. Les dépenses réelles s'élèvent à - 461 950 €

Sont inscrits en recettes d'investissement :

- Diminution de 10 764 € des crédits relatifs au FCTVA au regard de l'ajustement des dépenses d'investissement déclarées
- Diminution de 26 800 € de subventions d'investissement

Sont Inscrits en dépenses d'investissement :

• Diminution de 65 624 € des dépenses d'équipements déclarées



- Transfert de 700 000 € de l'enveloppe relative au fonds de concours de voirie 2017 qui viennent en augmentation des attributions de compensation versées conformément à la délibération du 12/02/2017.
- Ajustement des avances versées aux communes en dépenses et recettes pour 303 674 €

Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement est diminué de 944 971 € et l'emprunt d'équilibre est augmenté de 216 911 €.

RESS 03 - Finances - SA HLM France Loire - Construction de 38 logements situés à Saint-Jean-de-la-Ruelle - Garantie d'un emprunt de 4 166 740 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 2 083 370 €, représentant 50 % d'un prêt de 4 166 740 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et Orléans Métropole.

RESS 04 - Systèmes d'informations - Schéma directeur des systèmes d'information - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le schéma directeur des systèmes d'information intercommunal d'Orléans Métropole.

RESS 05 - Systèmes d'information - Construction d'un réseau informatique communautaire - Raccordement de la mairie de Saint-Cyr-en-Val par faisceau hertzien - Financement des travaux - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Cyr-en-Val.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Cyr-en-Val, ayant pour objet le financement des travaux de raccordement de la mairie au réseau communautaire par faisceau hertzien, pour un montant de 8 568,47 € H.T. et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RESS 06 - Ressources humaines - Déroulement de carrières des agents - Approbation des ratios "promuspromouvables".

Le conseil métropolitain a adopté les ratios concernant les promotions de grade, pour les tableaux d'avancements à présenter à compter de l'année 2017 ; à l'exception de ceux relevant de la filière police qui sont légalement exclus du dispositif et a décidé de l'application d'un ratio à 100 % pour l'accès à l'échelon spécial dès lors que les grades des cadres d'emplois concernés comporte un échelon spécial.

RESS 07 - Ressources humaines - Fixation et actualisation des taux de vacations.

Le conseil métropolitain a approuvé les tarifs des vacations selon les modalités et les taux figurant dans la délibération et a autorisé Monsieur le Président à signer les décisions de recrutement.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AT 01 - Planification urbaine - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM) - Modalités de collaboration avec les communes membres - Approbation.

Le conseil métropolitain a arrêté les modalités de collaboration des communes pour la mise en œuvre du plan local d'urbanisme métropolitain, telles que décrites dans la délibération et son annexe.



AT 02 - Planification urbaine - Prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUM) - Définition des objectifs poursuivis - Définition des modalités de la concertation - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a décidé de prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme métropolitain qui couvrira l'intégralité du territoire des 22 communes,
- a fixé les modalités de la concertation conformément à celles figurant dans la délibération et à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme et a décidé de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et autres personnes concernées le projet d'élaboration ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant, à accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par la procédure d'élaboration du PLU métropolitain ;
- a sollicité l'Etat pour qu'une compensation soit allouée à la Métropole afin de couvrir les dépenses liées à l'élaboration de ce document prescrit par la loi, en application de l'article L.132-15 du code de l'urbanisme et imputer les éventuelles recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

AT 03 - Planification urbaine – Plan local d'urbanisme communal (PLU) – Commune d'Olivet – Révision du plan local d'urbanisme – Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet de PLU.

Le conseil métropolitain :

- a tiré le bilan de la concertation avec le public sur le projet de révision du PLU d'Olivet, dont la synthèse est annexée à la délibération,
- a appliqué au document les articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme, dans leur rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2016,
- a arrêté le projet du plan local d'urbanisme tel qu'il est joint à la délibération,
- a décidé de soumettre le projet pour avis aux personnes publiques associées,
- a autorisé Monsieur le président ou son représentant à accomplir toutes les formalités rendues nécessaires pour la réalisation de ces procédures.
- AT 04 Planification urbaine Plan local d'urbanisme communal (PLU) Commune de Chécy Révision du plan local d'urbanisme Débat complémentaire sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Le conseil métropolitain a débattu des orientations générales du PADD de la commune de Chécy annexé à la délibération.

AT 05 - Planification urbaine - Plan local d'urbanisme communal (PLU) - Commune d'Ormes - Révision du plan local d'urbanisme - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Le conseil métropolitain a débattu des orientations générales du PADD de la commune d'Ormes annexé à la délibération.

AT 06 - Planification urbaine - Plan local d'urbanisme communal (PLU) - Commune de Saint-Denis-en-Val - Révision du plan local d'urbanisme - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Le conseil métropolitain a débattu des orientations générales du PADD de la commune de Saint-Denis-en-Val annexé à la délibération.



AT 07 - Société d'économie mixte pour le développement de l'Orléanais (SEMDO) – Rapport d'activités des représentants de la communauté d'agglomération au conseil d'administration pour l'année 2016.

Le conseil métropolitain a approuvé le rapport d'activités des représentants de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au conseil d'administration de la SEMDO pour l'exercice 2016 et a approuvé le bilan et les comptes annexés au rapport d'activité concernant ce même exercice.

AT 08 - Société d'économie mixte patrimoniale Orléans Val de Loire (SEMPAT) - Rapport d'activités des représentants de la communauté d'agglomération au conseil d'administration pour l'année 2016.

Le conseil métropolitain a approuvé le rapport d'activités des représentants de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au conseil d'administration de la SEMPAT pour l'exercice 2016 et a approuvé le bilan et les comptes annexés au rapport d'activité concernant ce même exercice.

AT 09 - Habitat-Logement - Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés - Quartier des Carmes à Orléans - Opération de restauration immobilière (ORI) - Approbation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique DUP du 1er programme de travaux portant sur 15 immeubles - Demande de mise à l'enquête publique.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le projet d'opération programmée d'amélioration de l'habitat « renouvellement urbain » (OPAH RU) sur le secteur Carmes, avec opération de restauration immobilière (ORI) :
- a approuvé le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du premier programme de travaux de restauration immobilière de 12 immeubles dégradés du secteur concerné par le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) du quartier Carmes à Orléans ;
- a autorisé Monsieur le Président à solliciter le Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique préalable, en vue de l'arrêté déclarant l'utilité publique des travaux décrits dans les prescriptions particulières pour chacun des immeubles repérés ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

AT 10 - Politique de la Ville - Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain - Approbation d'une convention de cofinancement des missions d'ingénierie à passer avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de cofinancement des missions d'ingénierie relatives à différents types d'études, à passer avec la Caisse des dépôts et consignations et a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour signer ladite convention.

AT 11 - Projet Interives - Superposition d'affectation de volumes en surplomb du domaine public ferroviaire à passer avec SNCF Réseau - Approbation d'une convention.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de superposition d'affectation à passer avec SNCF Réseau propriétaire pour un montant (révisable) de 1500,00 € HT par an pendant 30 ans (indexable à l'issue de la première année) et ayant pour objet le survol du téléphérique urbain au-dessus du faisceau ferroviaire et a autorisé Monsieur le Président d'Orléans Métropole à signer ladite convention et tout autre document.

AT 12 - Centre funéraire des Ifs - Régie d'exploitation - Rapport d'activité 2016 produit par la régie communautaire - Information.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport d'activité produit par la régie communautaire d'exploitation du centre funéraire des lfs pour l'exercice 2016.



AT 13 - <u>Transports et déplacements - Délégation de service public pour l'exploitation des services de la mobilité - Commission d'ouverture des plis - Election des membres.</u>

Le conseil métropolitain :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'ouverture des plis de la délégation de service public des services de mobilité,
- a élu membres de la commission les candidats de la liste déposée ci-après désignés :

Titulaires:

- David THIBERGE
- Michel MARTIN
- Nicolas BONNEAU
- Béatrice BARRUEL
- Christian THOMAS

Suppléants:

- Jean-Luc POISSON
- Laurent BAUDE
- Nicole WOJCIK
- François LAGARDE
- Muriel CHERADAME

<u>AT 14 - Transports et déplacements - Bilan socio-économique de la 2ème ligne de tramway de l'agglomération - Approbation.</u>

Le conseil métropolitain a approuvé le rapport du bilan socio-économique de la 2^{ème} ligne de tramway de l'agglomération orléanaise rédigé en application de l'article L. 1511-6 du code des transports.

AT 15 - <u>Transports et déplacements – Mise en place d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique - Approbation du règlement d'attribution – Approbation d'une convention-type de partenariat à passer avec les vélocistes.</u>

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'achat de VAE jusqu'au 31 décembre 2017, le règlement de l'opération et la convention type de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif de « chèques VAE », à signer avec chaque vélociste :
- a autorisé Monsieur le Président à lancer un appel public à candidatures, en vue d'établir la liste des vélocistes participant à l'opération ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention de partenariat et tout document afférent à ce dispositif.
- AT 16 <u>Transports et déplacements Service de vélo en libre-service « Vélo'+ » Mise en place d'une nouvelle tarification Approbation.</u>

Le conseil métropolitain a approuvé la mise en œuvre du tarif de location de batterie pour les nouveaux vélos à assistance électrique du service « Vélo'+ », à hauteur de 60 € par an, à compter du 1^{er} août 2017.



DEVELOPPEMENT DURABLE

DD 01 - Développement durable – Prévention des inondations - Mise en œuvre opérationnelle du projet global de fiabilisation de la levée du val d'Orléans - Financement au titre de l'année 2017 - Approbation d'une convention à passer avec l'Etat.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention particulière à passer avec l'Etat, pour la mise en œuvre du programme technique de l'exercice 2018 du projet global de fiabilisation de la levée du Val d'Orléans et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

A Orléans, le

1 8 JUIL, 2017

Le Président d'Orféans Métropole

Olivier CARRE

ESPACE ST MARC O CRIEANS ORLEANS

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORLEANS METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil métropolitain lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.